



Mairie de
LABERGEMENT
LES AUXONNE

Flash-Infos

Flash-Infos

COMPTE RENDU DU 26 MAI 2015

Président : Monsieur Christophe BRINGOUT – Maire

Présents : M. Pierre GAUDIN (adjoint), Messieurs Marko CIRIC, Daniel ROBARDET, Joël RABIER, Sébastien PASTEUR, Mesdames Carole KREUTZ-CUZZOLIN, Carmen COURROY, Marie-José VILLIAME-GAILLARD.

Absents excusés : Mme Isabelle CETRE (adjointe), Gilbert GROSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GAUDIN.

1. Mise en place d'un limiteur de sons à la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, considérant les nuisances acoustiques dont les habitants proches de la salle polyvalente sont sujets lors de la location de ladite salle et les risques de plaintes encourues par la mairie, décide, à l'unanimité des membres présents, de faire installer un limiteur de sons ainsi qu'un détecteur d'ouverture sur les portes donnant vers l'extérieur.

Le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis :

- 1^{er} devis de la société MDLEC - 21130 LES MAILLYS pour un montant de 3 047.76 Euros T.T.C.
- 2^{ème} devis Entreprise MARTEL - 21130 TILLENAY pour un montant de 3 193.02 Euros T.T.C.
- 3^{ème} devis Entreprise VAILLARD - 21130 CHAMPDOTRE, devis incomplet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal retient le devis de la société MDELEC.

2. Fête du 14 Juillet

Le Conseil Municipal, considérant les baisses des dotations de l'Etat et des subventions accordées aux communes et afin :

- 1) de réaliser des économies en vue du financement des travaux prévus cette année et dans les années à venir (aménagement de la place, installation d'un défibrillateur et d'un limiteur de sons à la salle de fêtes, remise en état du Grand Chemin, réaménagement de la maison rue de Rosière ...)
- 2) de ne pas être dans l'obligation d'augmenter les taxes locales, contrairement à ce qu'ont fait de nombreuses communes.

Et constatant, depuis plusieurs années, une baisse régulière des bénéficiaires présents,

a décidé à l'unanimité :

- de ne plus organiser de distribution de lots aux dames, aux jeunes filles ni aux enfants.

Le Conseil établit ainsi le programme de la fête du 14 Juillet :

1. 13 juillet au soir : distribution de colis aux personnes âgées de plus de 70 ans.
2. 13 juillet au soir : feu d'artifice tiré par la société CD DANCE – HEUILLEY-SUR-SAÔNE.
3. 14 juillet : à 11 H 30 apéritif pour tous les habitants
4. A partir de 12H30. **Repas gratuit** réservé aux habitants de la commune.

3. Cérémonie du 18 juin

L'appel du 18 juin aura lieu au monument aux morts à 18h30 avec lecture de l'appel par deux enfants de l'école. La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

4. Demande d'autorisation de camions pizza

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de deux demandes d'autorisation en vue de stationnement de camions pizza dans l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ces deux demandes.

5. Départ en retraite de M. François VILLIAME, professeur des écoles

Le Conseil Municipal décide d'organiser une cérémonie en vue d'honorer M. VILLIAME, professeur des écoles du RPI, qui a demandé à bénéficier de sa retraite à compter du 01 Septembre 2015.

Cette cérémonie sera organisée le Samedi 27 Juin à 11 Heures à la salle polyvalente.

6. Maisons fleuries

La commission passera deux fois au cours de l'été afin de sélectionner les maisons les mieux fleuries : mi-juin et fin août.

Les prix seront décernés comme l'an passé lors de la cérémonie du 11 Novembre 2015.

Merci d'avance à tous ceux qui fleurissent leur habitation et apportent de la gaieté au village.

7. Affaires scolaires

Deux manifestations seront organisées par l'école à la fin de l'année scolaire :

- lundi 29 juin : rassemblement de tous les élèves du RPI pour des rencontres sportives et des jeux.
- mardi 30 juin en fin d'après-midi : petit spectacle par tous les élèves sur le terrain de sports.

8. Affaires diverses

M. le 1^{er} Adjoint fait part au conseil du problème des poubelles au bord de la Saône : les usagers du coin pique-nique ont pris la mauvaise habitude de laisser leurs détritiques dans l'herbe. Ceux-ci se sont retrouvés dispersés lors du faucardage.

Afin d'éviter de nouveau ce problème d'insalubrité, il est demandé à chacun de bien vouloir ramasser ses ordures.



Le mot du Maire et du Conseil

Nous vous rappelons

- a) Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse thermique, tronçonneuses, raboteuses, scies mécaniques ...) ne peuvent être effectués que :
- **les jours ouvrables de 8H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30**
 - **les samedis de 9H à 12 H et de 15 H à 19 H**
 - **les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H**
- b) Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- c) Divagation des chiens : il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients d'ordures ménagères et de faire leurs besoins à tout endroit pouvant causer une gêne aux habitants et piétons.
- d) Horaires du terrain multisports :
- D'octobre à mars : de 9h00 à 18h00
 - D'avril à septembre : de 9h00 à 20h00

Pendant les vacances scolaires le terrain sera fermé le dimanche. Nous demandons aux parents de veiller à ce que leurs enfants respectent ces horaires.

Vous trouverez ci-joint les arrêtés municipaux concernant :

- Reprise des sépultures en terrain commun
- Interdiction de baignade en Saône.